



Projet 2018 en collaboration avec les lycées sur le thème « Le 70^{ème} anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme : les liens avec l'objectif de développement durable no 10 sur la réduction des inégalités »

Résumé du séminaire du 27 février 2018 - Lycée Classique de Diekirch

➤ **Mot de bienvenue par Monsieur Marcel Kramer, Directeur du Lycée Classique de Diekirch, et introduction par Monsieur André Rollinger, Président de l'ALNU**

Dans son mot de bienvenue, Monsieur Kramer a souligné le plaisir avec lequel son lycée accueille le séminaire du projet 2018 en collaboration avec les lycées. Il apprécie le fait que les membres des lycées de Luxembourg Ville se soient déplacés à Diekirch. Le thème du projet sur les inégalités entre et à l'intérieur des pays est important et s'inscrit dans le contexte international actuel. Le Directeur souhaite aux élèves de tous les lycées une participation fructueuse.

Monsieur Rollinger remercie au nom de l'ALNU Monsieur Kramer, pour son hospitalité et son accueil dans son lycée. Par ailleurs, Monsieur Rollinger souligne l'importance des droits de l'homme et du développement, qui constituent deux des trois grands piliers des Nations Unies aux côtés de celui de la paix.



➤ **Intervention de Monsieur Jean-Paul Lehnert, titulaire de la Chaire UNESCO en droits de l'homme à l'Université du Luxembourg**

Monsieur Lehnert rappelle dans un premier temps les critères, pouvant être utilisés à des fins de discrimination: l'âge, la religion, le handicap, la couleur de peau, l'orientation sexuelle, etc.

Les discriminations portant sur ces éléments sont largement reprises, lors d'analyses pays par pays réalisées par la Commission Européenne contre le Racisme et l'Intolérance (ECRI), dont Monsieur Lehnert assure la présidence.

La question des inégalités économiques est ensuite analysée.

Une des difficultés de l'appréhension des inégalités en la matière, réside notamment en la sélection des zones géographiques et des acteurs du cadre d'analyse. En effet afin de mener une étude viable, les variables sélectionnées à des fins de comparaison doivent être réfléchies (comparatif entre pays, entre zones rurales et urbaines, etc.). D'autre part, la redistribution des revenus au sein du foyer, ou encore les inégalités de salaires hommes/femmes, peuvent en outre être prises en considération.



La question de la statistique est également centrale. Bien que très utile, elle est néanmoins à traiter avec prudence. La moyenne n'est pas suffisante, d'autres statistiques/indicateurs doivent la compléter.

- Economie : produit intérieur brut (PIB), ...
- Santé : espérance de vie, accès aux soins, coût des soins, ...
- Education : taux d'alphabétisation, taux d'inscription au primaire, au secondaire, ...
- Analyse transversale : indice de développement humain (IDH), ...

Attention toutefois, l'universalité de la définition des outils statistiques utilisés doit également être vérifiée.

Par la suite, Monsieur Lehnert met en exergue la dignité et le droit à la survie comme pivots des droits de l'homme. Ceci renvoie aux notions de salaire universel, au rôle de l'ONU, à la taxation des hauts revenus et des opérations boursières, etc.

Les sources des droits de l'homme : La Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, dont nous célébrerons le 70^{ème} anniversaire cette année, la Déclaration des Nations Unies, la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et libertés fondamentales, plus connue sous le nom de Convention européenne des droits de l'homme de 1950, la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne de 2000, qui est entrée en vigueur avec le Traité de Lisbonne, etc.

Les institutions visant à la défense des droits de l'homme : le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, la Cour européenne des droits de l'homme (dont la saisine n'est possible qu'après l'épuisement des voies de recours nationales), le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, la Commission consultative des droits de l'homme du Grand-Duché de Luxembourg, le Centre pour l'égalité de traitement, etc.

Il est intéressant de s'interroger sur le caractère contraignant de ces textes, ainsi que sur la question du contrôle des mesures adoptées.

Le rôle de l'Etat est par ailleurs central dans la question de la protection des droits de l'homme. Il est en effet de son devoir de promouvoir, alimenter et protéger ces droits.

D'une manière générale, deux opinions existent au sujet des relations entre les inégalités et les droits de l'homme: pour les uns (dont Samuel Moyn), il est intéressant de constater que les droits de l'homme coexistent depuis 70 ans avec les inégalités, et pour les autres (dont Manfred Nowak) le rôle des droits de l'homme consiste entre autres à éliminer ou à réduire les inégalités.

Samuel Moyn: "Do Human Rights Increase Inequality?" - disponible en ligne :

<https://www.chronicle.com/article/Do-Human-Rights-Increase/230297>.

Lors d'une prise de parole, un élève fait ensuite la distinction entre les riches (détenant plusieurs millions d'euros) et les très riches (détenant plusieurs milliards). Il s'interroge de la façon suivante : est-ce que les personnes très riches sont également soumises au paiement des taxes et impôts comme tout individu, et les paient-ils comme ils le devraient ?

Monsieur Lehnert soulève la difficulté de la question : dans une dynamique de réduction des inégalités, il est important de distinguer ceux qui sont devenus riches par leur travail, et ceux qui ont hérité d'une fortune familiale. De la même façon, une distinction peut être faite selon l'emploi qui est fait des fonds en question. Toutes ces questions doivent pouvoir être discutées publiquement et résolues de manière politique.

Des indicateurs précis existent afin de déterminer la richesse d'une société. Toutefois, il est beaucoup plus difficile d'évaluer la richesse d'acteurs précis. Monsieur Lehnert cite l'exemple d'un paysan, dont les revenus sont soumis à des fluctuations annuelles très fortes.



Pour finir, il convient de rappeler un grand principe : **Certes les droits de l'homme se destinent à la réduction des inégalités, toutefois dans les faits ils coexistent.**

M Lehnert conclut son intervention avec l'expression du souhait, que les étudiants usent de leur esprit afin de parfaire leur travail et leur réflexion.

Selon la célèbre expression du philosophe allemand Immanuel Kant, "Habe Mut, dich deines eigenen Verstandes zu bedienen".

➤ **Revue de l'avancement du projet dans les lycées**

Les groupes de travail des différents lycées esquissent les contours de l'avancement de leurs recherches, en vue de préparer leurs travaux sur la situation globale des inégalités, et la présentation PowerPoint d'un cas particulier.

➤ **Conclusion**

Achevant ce séminaire, Monsieur Rollinger remercie Monsieur Lehnars de ses réflexions basées sur une longue et riche expérience. Il incite dès à présent les élèves à reprendre le flambeau de cet engagement intellectuel, dans le cadre de ce projet 2018, mais également dans leur vie future.

Il leur indique devoir prendre des engagements concrets en fonction de leurs convictions. Si le monde ne bouge pas en direction d'un développement profondément durable, ce seront effectivement certains privilégiés (entreprises, personnes multimilliardaires, etc.), qui prendront le contrôle de la planète, avec les conséquences que cela implique (dégradation de l'environnement, de la sphère sociale, etc.)

En ce sens, il appartient aux pays occidentaux d'assumer leurs responsabilités, dans le cadre de la gestion de problématiques globales (le changement climatique ou utilisations plus rationnelles des ressources non renouvelables par exemple).

